

CHAQUE TRAVAILLEUR

REVUE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

VOLUME 2 NUMÉRO 1



**DANS CE NUMÉRO :
UNE MAIN-D'OEUVRE
DE JEUNES POUSSÉS**

**PAS DU TOUT ENNUYANTE!!!!
LA SÉCURITÉ DANS LA SALLE DE CLASSE
LA TAILLE N'IMPORTE PAS
LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ IMPORTENT**

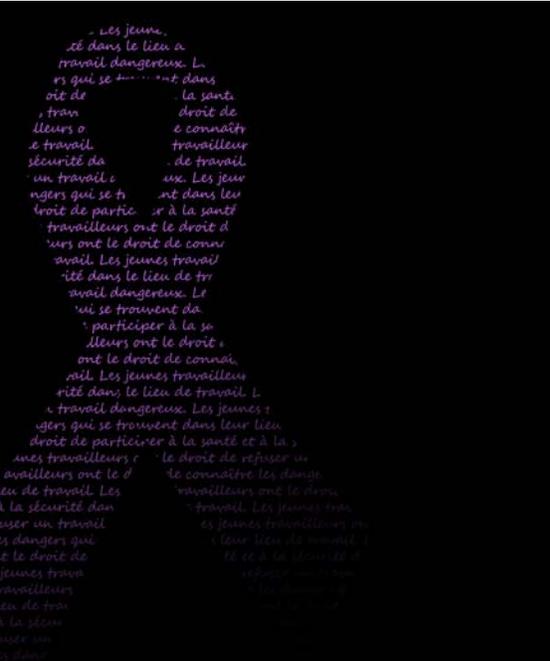
**TOUT UN PRIX À PAYER :
EN MÉMOIRE DE TROIS
JEUNES TRAVAILLEURS**

**EN PRIME :
AFFICHE DE SENSIBILISATION
JEUNES TRAVAILLEURS
LISTE DE VÉRIFICATION
POUR LES JEUNES TRAVAILLEURS
ALERTE AUX DANGERS**



Sécurité au travail
dans le Nord

En partenariat avec Santé et sécurité Ontario



ARTICLES VEDETTES

- 4 Tout un prix à payer**
En mémoire des jeunes travailleurs
 - 6 Une main-d'oeuvre de jeunes pousses**
Y'a pas de quoi rire
 - 10 Pas du tout ennuyante!!!!**
Amener la sécurité dans la salle de classe
 - 12 Liste de vérification concernant les nouveaux/jeunes travailleurs**
Vous embauchez des nouveaux ou des jeunes travailleurs cet été?
Commencez-les du bon pied
 - 14 La taille n'importe pas**
La santé et la sécurité importent
- PLUS... Une affiche sur les jeunes travailleurs... ET...**
- 8 Comment STN peut vous aider**
 - 9 Alerte au danger du secteur du papier, de l'imprimerie et de la conversion**
Travailleur subi des brûlures en effectuant du soudage
 - 11 Alerte au danger du secteur minier**
Un camion de transport glisse après que les cales glissent
 - 13 Alerte au danger du secteur forestier**
Glissade et chute d'une débusqueuse mènent à un bras fracturé
 - 15 Notes sur la santé et la sécurité au travail**

Message de la présidente

Les travailleurs de demain



Rappelez-vous les quelques premiers jours de votre premier emploi. Que saviez-vous à ce moment-là? Chaque année, des milliers d'élèves et d'étudiants en Ontario débutent leur premier emploi. Rechercher et se trouver un emploi est une autre expérience qui prépare les jeunes à affronter les défis de la vie adulte. Cependant, trop de jeunes travailleurs subissent des blessures au travail, lesquelles sont traumatiques, débilitantes, invalidantes et parfois mortelles. Souvent, ces incidents ont lieu dans les trois premiers mois suivant l'embauche.

Trop nombreux sont les exemples d'incidents qui ont engendré de graves blessures chez des jeunes travailleurs, ou leur mort. Tout ce que vous pouvez imaginer se produit. Les jeunes travailleurs se blessent en raison d'une glissade et d'une chute, d'un effort excessif, d'un objet qui les frappe, d'une exposition à des substances chimiques dangereuses et d'un contact avec une matière dangereuse. Les jeunes travailleurs se font également blesser par de puissantes machines qu'ils ne connaissent pas, lesquelles ne sont pas munies de dispositifs de sécurité pour protéger les doigts et les bras ou ne peuvent être opérées en toute sécurité. Bien que ces exemples soient tragiques et bouleversants, l'impact des tragédies qui surviennent dans les lieux de travail est encore plus gros lorsqu'un membre de votre famille, un ami ou un de vos élèves en est la victime. Les blessures qui surviennent dans les lieux de travail ne blessent pas seulement les travailleurs; elles portent atteinte à tous ceux qui les entourent.

Le présent numéro de Chaque travailleur aborde la protection du jeune travailleur, comme nous tentons de réduire et prévenir les blessures au travail par l'entremise de la sensibilisation ainsi que de pratiques exemplaires; de la même façon que Doug Brown, de STN, et d'autres professionnels de la santé et la sécurité au travail amènent cette campagne dans la salle de classe à l'aide du programme Sensibilisation des jeunes au travail à la page 10, et de la même façon qu'une compagnie de plantation d'arbres apprend aux jeunes travailleurs à exécuter un travail difficile et physique en toute sécurité à la page 6.

Les planteurs forestiers et les préposés à l'entretien qui travailleront cet été sont les employeurs, les superviseurs et les champions de la santé et la sécurité de demain. Si vous aimez le présent numéro, veuillez le remettre à chaque jeune travailleur, parent, superviseur, employeur ou enseignant que vous connaissez. Assurons-nous que chaque travailleur de demain est renseigné au sujet :

Du 1er mai au 31 août 2011, presque 3 000 lieux de travail des secteurs industriel et de la santé ont reçu une visite d'inspecteurs à la recherche d'infractions en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, relativement aux jeunes et aux nouveaux travailleurs. Dans le cadre de leurs visites, les inspecteurs ont émis presque 10 000 ordres, dont 214 ordres d'arrêt des travaux.

La campagne d'inspections éclair en 2011 est la troisième en Ontario à cibler les jeunes et les nouveaux travailleurs. Il y en aura une autre ce printemps. Soyez prêts. Assurez-vous que les travailleurs sont proprement renseignés, formés et supervisés. Vous avez besoin d'aide? Il y a une app pour ça! Ce mois-ci, allez à notre site Web et téléchargez gratuitement notre app Nouvelles de STN (en anglais seulement), pour les appareils iPhone, iPad, Blackberry et Android. L'app offrira aux membres un guide sur les inspections éclair du MdT pour 2012 et 2013 et leur indiquera comment STN peut les aider.

J'espère que vous apprécierez ce numéro de Chaque travailleur. Laissez-moi savoir ce que vous en pensez.

Candys Ballanger-Michaud

Présidente et chef de la direction

candysballangermichaud@workplacesafetynorth.ca

SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LE NORD

690 avenue McKeown
C.P. 2050, succursale centrale
North Bay (Ontario) P1B 9P1
Sans frais : 1-888-730-7821 (Ontario)
Télécopieur : 705 472 5800

www.healthandsafetyontario.ca/WSN

Nous croyons que l'information dans cette revue est exacte. STN n'accepte toutefois aucune responsabilité quant à l'exactitude de l'information ou à la quantité d'information. STN ne cautionne aucun produit ou système mentionné dans cette revue à l'exception des produits de STN.

Si vous voulez recevoir une version électronique de cette revue, envoyez un courriel à :

First2Know@workplacesafetynorth.ca

Pour obtenir un autre exemplaire de Chaque travailleur ou pour obtenir la version anglaise, veuillez communiquer avec nous :

Sans frais : 1-888-730-7821(Ontario)

customercare@workplacesafetynorth.ca

Les média peuvent communiquer avec :

media@workplacesafetynorth.ca

Afin d'obtenir de la formation ou pour poser toute question, veuillez communiquer avec une de nos représentantes du service d'assistance à la clientèle ci-dessous :

sans frais : 1-888-730-7821 (Ontario)

customercare@workplacesafetynorth.ca

Les jeunes
travailleurs ont le droit de participer à la santé et à la sécurité dans le lieu de travail. Les jeunes travailleurs ont le droit de connaître les dangers qui sont liés à leur travail. Les jeunes travailleurs ont le droit de refuser un travail dangereux si les dangers qui sont liés à leur travail ne sont pas contrôlés.

Tout un prix à payer

En mémoire de trois jeunes travailleurs

Il est tragique d'apprendre que de **2004 à 2009**, plus de **500 jeunes travailleurs** en Ontario ont été **grièvement blessés** au travail, et tout aussi pénible de découvrir que pendant cette même période, **27 jeunes travailleurs** y ont été **tués**.

Les jeunes travailleurs, définis comme étant ceux âgés de 15 à 24 ans, paient un prix élevé pour la santé et la sécurité – parfois avec leur vie – pour travailler en Ontario.

Les études montrent clairement que le risque de blessure au travail est plus élevé chez les jeunes travailleurs que chez les employés plus âgés. Souvent, les jeunes travailleurs ne peuvent pas reconnaître les dangers pour la santé et la sécurité et ils hésitent à poser des questions. Le fait qu'ils changent souvent d'emploi signifie que les jeunes sont plus fréquemment des « nouveaux employés ». La recherche a montré que les blessures sont plus susceptibles de se produire chez les nouveaux travailleurs, peu importe leur âge, pendant leur premier mois au travail.

Il est tragique d'apprendre que de 2004 à 2009, plus de 500 jeunes travailleurs en Ontario ont été grièvement blessés au travail, et tout aussi pénible de découvrir que pendant cette même période, 27 jeunes travailleurs y ont été tués.

Les jeunes travailleurs dans les secteurs servis par Sécurité au travail dans le Nord n'en ont pas été épargnés. Au cours des cinq dernières années, trois sont morts dans des incidents au travail. Chaque travailleur leur rend hommage, non seulement pour la perte tragique de trois vies prometteuses, mais aussi pour rappeler à tous la nécessité de protéger les jeunes au travail.

Amber Lynn Booth, 19

Amber Lynn Booth, 19, de Commanda, une brillante étudiante inscrite à l'Université Nipissing, venait de commencer un emploi d'été au ministère des Ressources

naturelles (MRN) à Timmins. Amber avait travaillé au MRN les deux étés précédents, au parc provincial Restoule, et en après-midi du 5 juin 2011, elle conduisait une camionnette en route vers le parc provincial Windy Lake pour participer à une séance de formation. Elle est décédée suite à un incident d'automobile mettant en jeu un camion remorque sur la route 144, au sud de Gogama. Les deux véhicules ont quitté la chaussée et descendu une pente abrupte, où ils se sont enflammés.

Alan de Jonge, 21

Alan de Jonge, 21, un musicien doué qui a appris le métier de fabrication de guitares classiques de son père, est décédé le 27 août 2008, suite à un incident d'automobile, alors qu'il travaillait comme chef d'équipe pour une compagnie de plantation d'arbres dans le Nord de l'Ontario. Le résident de Chelsea, au Québec, conduisait un véhicule tout-terrain sur un chemin forestier dans le canton de Hawley, au sud de Markstay, lorsqu'il a quitté le chemin pour éviter un camion d'exploitation forestière qui circulait vers lui. De Jonge, qui avait beaucoup voyagé et qui a vécu au Brésil, en Hollande et au Pays de Galles, a été déclaré mort sur les lieux de l'incident.

Justin Rogers, 22

Justin Rogers, 22, du canton de Madoc, qui devait bientôt se marier, est décédé par asphyxie vers les deux heures du matin, le 20 août 2008, lorsqu'il a été englouti par un débordement de déblais – un mélange de pierres, de sédiments et d'eau – en travaillant dans une mine près de Madoc. Rogers, dont le père a également travaillé à la mine, avait été embauché seulement six semaines auparavant. Au moment de l'incident, le jeune homme travaillait seul dans une trémie de chargement, à environ 200 mètres sous terre.

Une main d'œuvre de jeunes pousses



En tant que coordonnatrice de la santé et sécurité chez Brinkman and Associates Reforestation Ltd., chaque été, Lisa Houle embauche plus de jeunes travailleurs qu'en embaucheraient la plupart des compagnies sur de nombreuses années.

Exerçant ses activités dans trois provinces, Brinkman embauchera de 600 à 700 planteurs d'arbres – dont 150 uniquement en Ontario cette année, et parmi lesquels 75 environ seront de nouvelles recrues. Brinkman veut que ces jeunes travailleurs lui reviennent l'an prochain.

Lisa Houle, elle-même une nouvelle recrue chez Brinkman il y a 19 ans, est depuis six ans la coordonnatrice de la santé et la sécurité. La plupart des planteurs d'arbres sont des étudiants universitaires et collégiaux qui espèrent gagner de cinq à six milles dollars pendant la saison de plantation d'arbres en Ontario, laquelle dure de 30 à 40 jours en mai et juin.

Née à North Bay, elle affirme que planter des arbres est une tâche difficile, souvent sous-estimée par beaucoup de gens, y compris les jeunes travailleurs, même s'ils sont conscients du défi que représente travailler dehors dans le Nord de l'Ontario pendant la saison des mouches noires.

« Il y a la répétition des travaux, les mouches et le temps pourri », dit-elle, en énumérant une longue liste de défis associés à ce travail à la pièce, qui inclut, sans limitation, les ours et d'autres animaux sauvages, l'isolement, la nutrition, l'hydratation, la possibilité de se perdre et le terrain. « Parfois, les gens s'attendent même à voir un grand champ entièrement déboisé. »

Alors le site Web de Brinkman, www.brinkmanforest.ca/employment, qui a l'habitude de recruter des travailleurs, n'y va pas de main morte, décrivant la plantation d'arbres comme comportant « de longues journées de travaux physiques difficiles. »

« Nous sommes aussi honnêtes que nous pouvons l'être avec



les travailleurs intéressés à ce genre de travail, » affirme Lisa Houle, afin que les jeunes travailleurs sachent qu'ils doivent s'y préparer. Après une entrevue qui cherche à éliminer les candidates et candidats qui ne conviennent pas à ce genre de travail et qui cherche à continuer à faire preuve d'honnêteté envers ceux et celles qui y conviennent, Brinkman leur dit comment ils peuvent se préparer en vue d'accomplir ce travail.

Nous leur donnons un guide de ressource sur la plantation d'arbres intitulé Tree Planting Resource Manual (disponible en anglais seulement), un livre de 50 pages au sujet des choses à faire et à ne pas faire lorsqu'on plante des arbres avec Brinkman. « Ils soulignent nos attentes et nos politiques, » affirme Lisa Houle. Bien qu'il ne se concentre pas uniquement sur la santé et la sécurité, « il est en fait un guide très important. Il illustre clairement et honnêtement la plantation d'arbres. »

Nous leur donnons ensuite davantage d'information – le guide Safe Work Practice for Tree Planters (pratiques de travail sécuritaire pour planteurs d'arbres, disponible en anglais seulement), des renseignements sur le conditionnement physique pré-saison et nous leur permettons d'entrer en contact avec la personne qui les a embauchés pour obtenir des conseils sur l'achat d'un équipement bien ajusté et de qualité et sur ce qu'ils doivent apporter, et pour obtenir une réponse à l'égard de toute question qui puisse préoccuper le jeune travailleur.

Lorsque vient le temps pour les jeunes travailleurs de se rendre au camp et de commencer à travailler, ils auront déjà reçu beaucoup d'information en matière de santé et sécurité, malgré que pour des jeunes qui occuperont leur premier emploi ou qui seront pour la première fois loin de chez eux, il peut s'agir de tellement d'information qu'ils puissent avoir éprouvé de la difficulté à tout absorber, affirme Houle.

« Quelques phrases au sujet des ours ne suffisent pas, » ajoute-elle. Nous offrons donc aux planteurs d'arbres une séance d'orientation et un examen des dangers qui sont propres à leur site de travail. « Un haut degré de formation ainsi qu'une orientation très étendue » doivent avoir lieu le premier jour, pendant la première semaine, et pour certains, pendant plus longtemps encore.

« Ce n'est pas comme si vous étiez dans une boutique où il est possible d'être prêt à travailler en une seule journée, » ajoute Houle. « Vous devez les mener au chantier, une pelle à leur main. Vous devez leur montrer comment mettre leur sac et comment travailler. Et il existe d'autres facteurs qui peuvent ou non influencer sur leur journée. »

« Lorsque j'étais nouvelle, je me souviens que mon chef d'équipe n'arrêtait pas de me suivre, » dit-elle, et c'est probablement ce que pensent aussi de nombreux jeunes travailleurs aujourd'hui. Les chefs d'équipe, des planteurs d'arbres chevronnés, surveillent des équipes comportant de 6 à 12 membres de planteurs expérimentés et de nouveaux planteurs, non seulement pour s'assurer que le travail est bien exécuté mais aussi pour s'assurer qu'il est exécuté en toute sécurité.

« Mal planter des arbres est une question de technique, ce qui en fait alors une question de sécurité, » affirme Houle. Si les semis ne sont pas plantés proprement, la mauvaise technique engendrera une tendinite, le travailleur se fatiguera plus rapidement et il pourrait commettre d'autres erreurs qui pourraient compromettre sa santé et sa sécurité.

« Nous pouvons faire en sorte que ces éléments (production et sécurité) soient alignés. Alors en tant que chefs d'équipe, nous leur adressons souvent la parole. Nous nous attendons à ce qu'ils commencent en douceur. » Les nouveaux planteurs peuvent mettre quelques semaines à prendre leur envol, et même les planteurs expérimentés peuvent prendre une semaine à reprendre le leur.

« Il est nécessaire de passer beaucoup de temps avec les nouveaux travailleurs pour qu'ils apprennent à bien accomplir le travail, surtout les jeunes travailleurs, » dit Houle, et pour une compagnie qui désire que ses travailleurs lui reviennent, cela est très important.

« Nous voulons que les gens nous reviennent. Alors c'est bon pour les affaires de prendre bien soin des jeunes travailleurs. Les jeunes veulent que nous nous occupions d'eux et ont des attentes élevées. Ils veulent un équipement de qualité, une bonne nourriture, de bonnes conditions de travail, un bon salaire et veulent leur sécurité. Nous nous assurons de leur offrir tout cela, et en retour, nous nous attendons à une excellente éthique de travail de leur part. »

Comment STN peut vous aider :

Sécurité au travail dans le Nord offre toute une gamme de produits pour aider les lieux de travail à améliorer leurs programmes de formation destinés aux nouveaux et aux jeunes travailleurs, notamment :

PRODUITS

Santé, sécurité et ton nouvel emploi

Ce livret pratique de 24 pages destiné aux employés vise à leur présenter certaines des questions clés en matière de santé et sécurité au travail. Il renferme une série de courts articles sur des sujets comme la formation, le verrouillage et le bruit. Ce livret facile à consulter donne le ton et les fondements qui permettront aux employés de prendre la route vers une participation à vie à la santé et la sécurité au travail.

Parles-en!

Ce clip vidéo de 10 minutes transmet un message puissant et direct aux travailleurs âgés de 15 à 24 ans. Il explique leurs droits et responsabilités en matière de santé et sécurité et met l'accent sur la communication ouverte afin de pouvoir se familiariser avec les dangers que comporte leur milieu de travail. Parles-en! fait partie de l'orientation obligatoire en matière de santé et sécurité que doivent recevoir les nouveaux et les jeunes travailleurs.

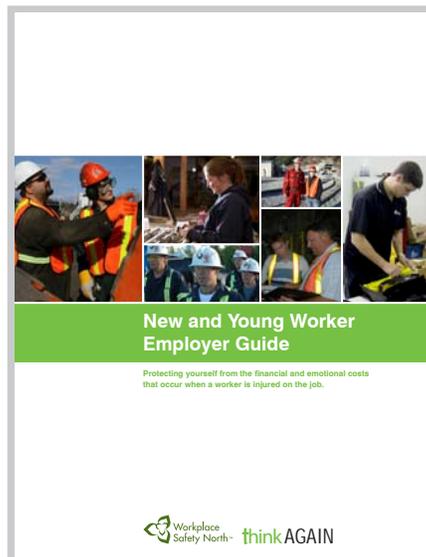
« Will you think of Dave...? »

Par un matin en février 1999, David Ellis, âgé de 18 ans, a quitté la maison pour se rendre à sa seconde journée de travail dans une boulangerie. Il n'est jamais rentré à la maison. Depuis ce jour terrible, Rob Ellis, le père de David, s'est fait porte-parole de la santé et la sécurité au travail en racontant l'histoire de la mort tragique de son fils, dans l'espoir de prévenir des blessures et des décès chez d'autres jeunes travailleurs.

FORMATION

www.safepplanting.com

Safepplanting.com est conçu pour satisfaire aux exigences de diligence raisonnable des compagnies de plantation d'arbres en ce qui concerne la formation générale en santé et sécurité et l'orientation qu'elles offrent à leurs employés. Les employeurs qui inscrivent leurs planteurs d'arbres à cette formation générale et orientation se rendront compte que la formation en santé et sécurité propre à la tâche qu'ils doivent offrir s'en trouvera simplifiée et accélérée.



Votre entreprise, votre choix – Pensez-y

Les employeurs sont responsables de chaque employé qu'ils embauchent et doivent leur offrir l'orientation, la formation et la supervision qui pourraient en fin de compte sauver la vie d'une jeune travailleuse.

C'est une tâche qui semble inquiétante mais ce tout nouveau guide gratuit à l'intention des nouveaux et jeunes travailleurs adopte une approche simple et directe pour aider les employeurs et les superviseurs à embaucher des nouveaux et des jeunes travailleurs et à travailler avec eux.

Le livret de 15 pages traite des responsabilités de l'employeur, du superviseur et du travailleur; un plan détaillé de comment préparer le programme d'orientation d'un nouveau travailleur, y compris une liste de vérification de l'orientation du travailleur; de même que des renseignements sur la formation, la supervision et l'équipement de protection personnelle.

Votre entreprise, votre choix - Pensez-y est disponible gratuitement en format PDF auprès de Sécurité au travail dans le Nord à www.workplacesafetynorth.ca/thinkagain.

Pour en savoir davantage à propos de ces cours et de ces produits, ou pour des renseignements sur d'autres cours ou produits sur les jeunes travailleurs, communiquez avec Sécurité au travail dans le Nord au 1-888-730-7821 ou visitez www.healthandsafetyontario.ca/wsn.

ALERTE AU DANGER!

SECTEUR DU PAPIER, DE L'IMPRIMERIE ET DE LA CONVERSION

Un travailleur subit des brûlures en raison d'un incident de soudage

QUE S'EST-IL PRODUIT?

Un soudeur dans une usine a subi des brûlures aux mains lorsque le régulateur d'oxygène dont il se servait a pris feu. Le soudeur se préparait à réparer un chariot porte-bouteilles et était en train d'utiliser son chalumeau oxyacétylénique. Il avait installé des régulateurs sur des bouteilles qui se trouvaient à proximité et il ouvrait le robinet de la bouteille d'oxygène lorsque le régulateur a pris feu. Cela aurait pu avoir des conséquences catastrophiques.

POURQUOI CET INCIDENT S'EST-IL PRODUIT?

Le régulateur d'oxygène n'était pas en bon état. Le filtre d'entrée ne reposait pas au bon endroit dans la douille d'entrée. Il a été révélé qu'il n'était pas suffisamment serré contre la cavité entre la douille et le régulateur, empêchant le fonctionnement approprié du filtre.

Il y avait une fuite dans le chalumeau à découper, à la garniture d'étanchéité du robinet d'oxygène de coupe sur la poignée du chalumeau, créant une fuite d'oxygène à chaque fois que le levier était activé.

Le tuyau de soudage était en mauvais état. Le caoutchouc était desséché et de nombreuses coupures dans le tuyau atteignaient le tube intérieur.

Le régulateur d'acétylène n'était pas en bon état. Une fuite importante au siège permettait à la pression d'entrée de fuir du côté basse pression du régulateur.

COMMENT PEUT-ON PRÉVENIR CE GENRE D'INCIDENT?

Les raccords de sortie des cylindres devraient être inspectés pour déceler la présence de saletés, d'huile et de contaminants avant d'y raccorder tout régulateur.

Les tuyaux devraient être inspectés pour déceler la présence de fissures et de coupures avant de s'en servir.

Ouvrez le robinet de la bouteille d'oxygène aussi lentement que possible, permettant à l'aiguille du cadran de monter graduellement jusqu'à ce qu'elle s'arrête à la pression de la bouteille. Ceci minimisera la saute de pression, laquelle pourrait enflammer les contaminants en raison de la hausse de température.

Inspectez régulièrement l'équipement et n'apportez-y aucune modification sans contacter le fabricant pour obtenir de l'information, la marche à suivre, les pièces appropriées, etc.

Formez les opérateurs à la manipulation des appareils d'oxycombustion et aux dangers qu'ils comportent.

Appelez-nous sans frais au : 1-888-730-7821 (Ontario) | www.healthandsafetyontario.ca/WSN

Cette alerte est basée sur un vrai incident. Si vous voulez partager un incident avec nous, veuillez communiquer avec nous par courriel à customercare@workplacesafetynorth.ca. La description des circonstances ne constitue pas un commentaire légal et ne cherche pas non plus à attribuer une responsabilité légale à quelque personne ou compagnie que ce soit.

PAS DU TOUT ENNUYANTE!!! AMENER LA SÉCURITÉ DANS LA SALLE DE CLASSE



« Ils croient tous qu'il ne s'agira que d'une autre séance ennuyante », affirme Doug Brown, parlant des élèves du secondaire à Thunder Bay qui participent à la présentation du programme Sensibilisation des jeunes au travail (SJT).

Mais Brown, un consultant de STN, et son co-animateur, Doug Cettina, un inspecteur du ministère du Travail, s'assurent que la présentation, laquelle est destinée à sensibiliser les jeunes à la santé et la sécurité de manière à ce qu'ils puissent se protéger, sera tout sauf ennuyante.

« Nous nous amusons à la présenter », dit Brown, connu de sa clientèle et de ses collègues de travail comme étant une personne volubile et engageante, et un vrai passionné de la santé et la sécurité.

Le programme lancée à l'échelle de la province en 1990, lequel a toujours le vent dans les ailes, voit des bénévoles, dont plusieurs provenant du domaine de la santé et la sécurité dans les secteurs de l'industrie, du gouvernement et des organismes de santé et sécurité, travailler ensemble à donner aux jeunes travailleurs leur premier contact à une approche pratique à la santé et la sécurité au travail.

« J'ai pris connaissance du programme SJT en travaillant au congrès sur la santé et la sécurité de Partenaires en prévention – Comité de planification Forum Nord, et auprès des responsables de la santé et la sécurité dans la communauté », ajoute-t-il. L'une des écoles que nous visitons « c'est l'école que mes enfants ont fréquentée et je connaissais bon nombre de leurs amis, alors je m'y sens très à l'aise. »

Brown et Cettina se rendent à deux écoles secondaires – Hammarskjold et Westgate Collegiate Vocational Institute – deux fois par année, offrant deux séances par visite à environ 30 à 40 élèves de la 11e et 12e année, plusieurs étant en stage d'éducation coopérative. D'autres bénévoles du programme SJT le dispensent dans le reste des écoles secondaires de Thunder Bay.

« Nous essayons de nous y rendre avant qu'ils ne commencent leur stage de travail », de dire Brown.

L'élément central de la séance est un diaporama PowerPoint axé sur les « 7 choses que tu dois savoir » en tant que jeune travailleur, y compris leurs droits et responsabilités en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail.

Mais les deux Dougs, travaillant sous forme d'équipe à relais, offrent beaucoup plus qu'un aperçu de la réalité en racontant l'histoire de Dave Ellis, Candace Carnahan et Eric Leighton. Ellis, âgé de 18 ans, a été tué au cours de son second jour de travail dans une boulangerie. Carnahan, étudiante à l'université, a dû se faire amputer la jambe gauche après un incident dans une usine de papier. Leighton, âgé de 18 ans, a été tué suite à une explosion dans la salle de mécanique automobile de son école en mai dernier.

Les élèves visionnent aussi Lost Youth, une vidéo de SafeWork BC, laquelle raconte l'histoire de quatre jeunes qui ont subi des blessures au travail; ni l'un ni l'autre n'avait été formé pour affronter les risques et les dangers de son milieu de travail. Au cours d'entrevues émotives, leurs parents parlent du besoin de s'assurer tous que les jeunes ont les connaissances nécessaires pour se protéger au travail.

Cependant, le but de la présentation n'est pas de leur faire peur, mais de les sensibiliser davantage à la santé et la sécurité au travail.

« Il est important de faire en sorte que la séance soit interactive et qu'elle continue à capter l'attention des élèves », affirme Brown. « Ainsi, nous apportons donc tout un éventail d'équipement de protection personnelle – casques de sécurité, combinaisons de protection contre les produits chimiques, gants, masques filtrants, lunettes, prévention des chutes, gilets de haute visibilité et plus encore – pour donner un peu plus de vie à la séance. »

Ils demandent à des élèves de se porter volontaire, leur donnent des scénarios de dangers au travail allant d'un signaleur en construction de route jusqu'au déchargement de produits chimiques, et ils leur demandent de choisir et de porter l'EPP approprié. Les élèves ont du plaisir à voir leurs camarades de classe choisir l'équipement approprié au scénario. Les bénévoles reçoivent un prix pour leur participation.

Brown et Cettina apprécient l'intérêt manifesté par les jeunes envers la présentation et l'importance de la santé et la sécurité au travail, mais en ce qui les concerne, la vraie récompense, bien qu'elle ne soit ni vue ni connue, c'est la prévention d'un incident mettant en jeu un jeune.

Le programme Sensibilisation des jeunes au travail, en ligne à <http://ywap.ca>, offre aux jeunes, aux parents et aux enseignants, toute une gamme de renseignements et de ressources en matière de santé et sécurité au travail.

ALERTE AU DANGER!

SECTEUR MINIER

Un camion de transport avance lorsque les cales de roue glissent

QUE S'EST-IL PRODUIT?

Un conducteur a stationné un camion de transport à l'extérieur d'un atelier souterrain en attendant de pouvoir le conduire à l'intérieur pour y effectuer des travaux de réparation. Le frein de stationnement était appliqué et les cales de roue étaient en place. Le conducteur est ensuite entré dans l'atelier en marchant. À la fin du quart de travail, il est retourné au camion de transport pour réunir ses effets personnels et s'est aperçu que l'équipement avait avancé, heurtant le mur. Personne n'a été blessé et les dommages ont été minimes, mais il y aurait pu y avoir une perte catastrophique.

POURQUOI CET INCIDENT S'EST-IL PRODUIT?

Il y a eu défaillance du frein de stationnement et les cales de roue ont été poussées vers l'avant par le poids du camion.

La longueur de la base des cales ne prolongeait pas suffisamment sous le pneu pour permettre au poids de la machine de les tenir en place..

COMMENT PEUT-ON PRÉVENIR CE GENRE D'INCIDENT?

Le frein de stationnement devrait faire l'objet de travaux d'entretien réguliers et devrait être mis à l'essai dans le cadre de la vérification préalable à la mise en marche.

La longueur de la base, la semelle, le nombre de dents, le matériel de revêtement et tout autre élément pouvant créer une friction peuvent augmenter la capacité de la cale à empêcher tout mouvement.

Les cales de roue devraient être soumises à un essai contrôlé, dans le cadre de la vérification précédent la mise en service de tous les véhicules.

Les cales de roue mises à l'essai et homologuées devraient demeurer dans le véhicule et être utilisées seulement pour ce véhicule.

Les opérateurs devraient être formés à l'installation appropriée des cales de roue sur leur véhicule, y compris les placer de pleine face et bien centrées par rapport au pneu.

Appelez-nous sans frais au : 1-888-730-7821 (Ontario) | www.healthandsafetyontario.ca/WSN

Cette alerte est basée sur un vrai incident. Si vous voulez partager un incident avec nous, veuillez communiquer avec nous par courriel à customercare@workplacesafetynorth.ca. La description des circonstances ne constitue pas un commentaire légal et ne cherche pas non plus à attribuer une responsabilité légale à quelque personne ou compagnie que ce soit.



Liste de vérification concernant l'orientation des jeunes et nouveaux travailleurs

Commencez-les du bon pied

- ✓ Souhaitez la bienvenue aux nouveaux travailleurs et présentez-les à leurs collègues de travail.
- ✓ Expliquez-leur les heures de travail, la procédure relative aux appels pour signaler leur absence et le suivi à effectuer.
- ✓ Expliquez-leur les politiques et procédures relatives aux mesures disciplinaires.
- ✓ Passez en revue les articles 27 et 28 de la Loi sur la santé et la sécurité au travail : Devoirs du superviseur et Devoirs du travailleur
- ✓ Expliquez les procédures relatives :
 - aux fiches de présence,
 - aux heures supplémentaires,
 - aux vacances,
 - aux permis de travail,
 - à l'utilisation du téléphone à des fins personnelles,
 - au signalement de dangers,
 - au droit de savoir,
 - au droit de participer,
 - au droit de refuser un travail dangereux.
- ✓ Passez en revue la procédure à suivre pour signaler un incident et pour recevoir les premiers soins.
- ✓ Passez en revue les procédures relatives aux incendies et aux urgences.
- ✓ Expliquez les procédures de sécurité.
- ✓ Passez en revue la politique relative à l'équipement de protection personnelle - faites une démonstration du port et de l'ajustement de l'ÉPP - fournissez l'équipement aux recrues et aidez-les à bien l'ajuster.
- ✓ Discutez de la politique relative aux heures du dîner et des pauses.
- ✓ Passez en revue la politique relative au port de vêtements appropriés au travail.
- ✓ Passez en revue le fait d'avoir à travailler autour des machines et la sécurité des machines.
- ✓ Passez en revue les procédures de verrouillage.
- ✓ Passez en revue le fait d'avoir à travailler autour de machines mobiles.
- ✓ Présentez le travailleur délégué à la santé et la sécurité (le cas échéant) qui leur parlera du programme de santé et sécurité.
- ✓ Faites une tournée du lieu de travail.
- ✓ La séance d'orientation devrait aussi inclure la formation exigée, comme les premiers soins et le SIMDUT, ainsi qu'un examen de tous les dangers identifiés qui sont associés au lieu de travail ou aux tâches que le jeune travailleur aura à accomplir.

ALERTE AU DANGER!

SECTEUR FORESTIER

Un bras fracturé : le résultat d'une glissade et d'une chute du haut d'une débusqueuse

QUE S'EST-IL PRODUIT?

Un mécanicien vérifiait le compresseur du système de climatisation d'une débusqueuse. Pour accéder au compartiment moteur, le mécanicien a grimpé pour se placer debout sur le haut de la lame du marchepied alligator. Pendant qu'il travaillait, le mécanicien a glissé, a perdu pied et est tombé en bas de la machine. Il est atterri les pieds en premier, mais a par la suite perdu son équilibre et est tombé par en arrière. Son bras droit a heurté le haut de la lame de la débusqueuse. Le mécanicien a été transporté auprès d'un médecin, où il a été diagnostiqué comme ayant subi une fracture à l'avant-bras. Il a dû s'absenter du travail pendant un mois.

POURQUOI CET INCIDENT S'EST-IL PRODUIT?

La débusqueuse était proprement placée sur le lieu de travail, cependant, en raison de changements météorologiques saisonniers, le sol était humide et boueux. Le travailleur s'était récemment procuré de nouvelles bottes, mais lui-même et sa combinaison étaient couverts de boue. La machine n'était pas munie de poignées adéquates et l'emplacement du compresseur ainsi que le manque d'espace dans le compartiment moteur ont fait qu'il était difficile pour le travailleur d'effectuer les travaux d'entretien et ont fait qu'il a dû adopter une posture contraignante. Le mécanicien n'était alors plus en mesure d'appliquer la méthode de trois points de contact.

COMMENT PEUT-ON PRÉVENIR CE GENRE D'INCIDENT?

Si la débusqueuse était munie d'un plus grand nombre de poignées et de marchepieds, le mécanicien aurait été mieux en mesure d'appliquer la méthode de trois points de contact.

Si le mécanicien avait eu à sa disposition un petit escabeau, ce dernier lui aurait servi de plate-forme de travail stable et lui aurait offert un meilleur accès au compartiment moteur.

Appelez-nous sans frais au : 1-888-730-7821 (Ontario) | www.healthandsafetyontario.ca/WSN

Cette alerte est basée sur un vrai incident. Si vous voulez partager un incident avec nous, veuillez communiquer avec nous par courriel à customer-care@workplacesafetynorth.ca. La description des circonstances ne constitue pas un commentaire légal et ne cherche pas non plus à attribuer une responsabilité légale à quelque personne ou compagnie que ce soit.



LA TAILLE N'IMPORTE PAS

Toutefois, dans les grands lieux de travail et les petites entreprises, la santé et la sécurité importent

Le plus grand lieu de travail en Ontario – environ de la taille de celle de la Suisse – devient de plus en plus sécuritaire pour les gens qui y travaillent.

Pour plus de 50 compagnies forestières œuvrant dans la plus grande zone de gestion forestière contiguë en Ontario, soit 4,25 millions d'hectares composés de la forêt de la rivière Abitibi et de celle de Timiskaming, leur effort à fournir un niveau standard de programmes de santé et de sécurité à tous leurs travailleurs achève.

L'initiative est le résultat de décisions prises l'an dernier par les conseils d'administration des deux zones de gestion forestière, qui voulaient « d'abord et avant tout, assurer un milieu de travail sécuritaire à travers une zone forestière aussi vaste que celle-ci », dit Allan Foley, président de First Resource Management Group, qui gère les forêts de l'Abitibi River Forest Management Inc. et de Timiskaming Forest Alliance Inc.

Abitibi River Forest et Timiskaming Forest sont des coopératives de compagnies d'exploitation forestière comprenant des petites compagnies d'abattage indépendantes aussi bien que des grands producteurs de produits forestiers qui œuvrent dans ces forêts. Leurs conseils d'administration, formés de membres des compagnies mêmes, ont adopté des règlements qui obligent tous les entrepreneurs forestiers à avoir des programmes de santé et sécurité agréés par un tiers et lesquels répondent aux exigences juridiques, avant qu'ils ne puissent recevoir la permission d'œuvrer dans les forêts.

« Nous travaillons sous leur autorité », indique Foley, de First Resource. « Elles comptent sur nous pour gérer les exigences en matière de planification et de procédé pour eux », y compris la présente initiative de santé et sécurité.

« Il nous fallait concevoir une façon d'établir des normes efficaces en matière de santé et sécurité », dit-il, mais aussi des normes réalisables pour les petites entreprises aux ressources limitées. Environ une douzaine des compagnies membres comptent tout au plus cinq employés.

Les décisions ont été largement acceptées par les entrepreneurs forestiers, mais avec une certaine hésitation de la part de certains, de dire Foley. « C'est un peu intimidant. Ils se disent, "C'est vraiment bien tout cela, mais comment arriverons-nous à le réaliser?". » Ni First Resource

ni les conseils d'administration ne désiraient les abandonner à leur sort », en leur disant voici les normes, maintenant respectez-les.

First Resource s'est tourné vers Sécurité au travail dans le Nord (STN) et son programme d'agrément SWO, Lieu de travail sécuritaire de l'Ontario. Le programme offre non seulement des normes de santé et sécurité mais fournit aussi aux compagnies participantes tout ce dont elles ont besoin pour établir et mettre en œuvre un programme de santé et sécurité efficace qui répond à leurs besoins particuliers.

« Bon nombre de compagnies prenaient déjà part au processus de SWO, et plusieurs avaient des programmes de santé et de sécurité qui « éliminaient le besoin de répéter leurs efforts », dit Claude Thibeault, directeur des opérations de First Resource. En travaillant avec STN et ses consultants, « nous avons tenu des ateliers et avons présenté le programme d'agrément SWO une tranche à la fois » à ceux qui ne connaissaient pas bien le processus et qui devaient obtenir l'agrément par un tiers.

« Elles n'ont pas trouvé cela trop difficiles », indique Thibeault. En fait, la réaction a été bonne, parce « qu'elles perçoivent cette initiative comme étant capable de les aider à répondre à leurs obligations et à faire en sorte que leurs employés travaillent de façon plus sécuritaire. »

En plus de tenir des ateliers et des programmes de formation, les consultants de STN se sont rendus sur place à maintes reprises pour aider à préparer les documents requis et à les vérifier. Une fois que la compagnie complète le processus entier, répondant à toutes les exigences SWO, son programme de santé et sécurité reçoit l'agrément SWO, lequel peut être renouvelé chaque année.

« Ce fut un véritable effort collectif de la part de tous les entrepreneurs forestiers, les conseils d'administration, First Resource et Sécurité au travail dans le Nord, déclare Foley, et c'est maintenant une relation de travail permanente », qui pourrait dorénavant servir de norme dans la façon dont la santé et la sécurité sont abordées dans les zones de gestion forestière à travers la province.

Pour de plus amples renseignements concernant le programme d'agrément SWO de STN, lequel est accessible à tous les secteurs, visitez le site www.healthandsafetyontario.ca/WSN.



STN-
Notes sur la santé
et la sécurité

Mise à jour de la formation de base en exploitation minière

Des modifications à la partie II du Règlement 854 (Mines et installations minières) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier de cette année, selon lesquelles les opérations minières doivent établir et maintenir des programmes de formation.

Les révisions reflètent des changements aux modules de base et aux modules spécialisés, mineur d'exploitation minière en roche dure (prog. n° 770010), mineur d'exploitation minière en roche (prog. n° 770130) et opérateur d'appareil de traitement – minéral (prog. n° 810050).

Les révisions, selon le MFCU, sont le reflet des pratiques

courantes dans l'industrie minière de l'Ontario, mais elles ne changent toutefois rien au fait que les employeurs doivent s'assurer que tous les travailleurs reçoivent une formation au travail qu'ils accomplissent.

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur les modifications à ces programmes, communiquez avec un centre d'apprentissage du MFCU, (http://services.findhelp.ca/eo/tcu/appoff_fr), votre conseiller-instructeur de STN ou Diane Scott, spécialiste en formation et en élaboration de programme pour STN.

Compétition provinciale annuelle de sauvetage minier

Les meilleurs sauveteurs miniers volontaires de l'Ontario participeront à la 62^e compétition provinciale annuelle de sauvetage minier, les 8 et 9 juin à Sudbury.

Les meilleures équipes de sauveteurs miniers des sept districts à travers l'Ontario mettront à l'épreuve leurs aptitudes à répondre aux urgences, dont l'administration des premiers soins, l'utilisation de l'équipement spécial de sauvetage, de lutte contre les incendies ainsi que les procédures de sauvetage, lors de la compétition à la mine Copper Cliff South Mines de Vale.

Les membres des équipes de sauvetage minier, l'épine dorsale du sauvetage minier de STN sont des travailleurs miniers volontaires formés par les agents de sauvetage minier/consultants afin de répondre à toutes les urgences dans les mines, dont les feux, les explosions et les chutes de sol.

Les compétitions offrent aux participants un haut niveau d'expérience et de formation qu'ils partageront avec leurs collègues dans leurs mines respectives, en plus de s'assurer que les procédures d'urgence et l'utilisation de l'équipement sont uniformes à travers l'Ontario.

Sécurité au travail dans le Nord

Avis de convocation

L'assemblée générale annuelle des membres de Sécurité au travail dans le Nord (STN) aura lieu à l'endroit suivant :

Clarion Resort Pinewood Park
201 Pinewood Park Drive, North Bay, ON
Salless Founders A et B
à compter de 9 h, le mardi, 19 juin 2012

Afin de remplir notre formulaire de procuration en ligne, consultez : www.healthandsafetyontario.ca/wsn

Si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des questions :
Rebecca MacDonald 705-474-7233 p.244 ou à rebeccamacdonald@workplacesafetynorth.ca



Votre entreprise Votre choix

**Vous pensez que la sécurité est la
responsabilité du jeune travailleur?
Pensez-y!**

En fin de compte, c'est vous, l'employeur, qui est responsable de chaque employé que vous embauchez. Vous avez investi tant de temps et d'argent dans votre entreprise, pourquoi tout risquer en ne mettant pas le même temps et le même effort en offrant une formation en sécurité approfondie à vos jeunes travailleurs? Un véritable engagement envers la sécurité mène à une réduction du nombre de blessures, prenez donc toutes les précautions raisonnables.

Protégez vos jeunes travailleurs et protégez vous des coûts sur le plan financier et émotif d'une blessure pendant votre quart.

**Jetez un coup d'oeil à notre guide des employeurs
sur les jeunes et nouveaux travailleurs :**

**workplacesafetynorth.ca/thinkagain
ou téléphonez sans frais au : 1-888-730-7821**



think AGAIN